

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **14 novembre**, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au à la **salle polyvalent de Sommereux**, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DOR, Président.

*** Etaient présents :** M et MME BAILLY D, BELIARD A, BERNARDIN J, BERQUIER V, BESNIER G, BINDER M, BIRON, M BLATIER JL, BOUCHART L, BOURSIER JF, BOUS W, BOUTELEUX P, BOYENVAL G, CAUX E, CAYRE M, CHARLES I, CHEVEUX M, CIRIER S, COCU C, CORDIER F, COUROUBLE V, COUSSEMENT G, COZETTE Y, CRIGNON H, CUVELIER F, DANIEL C, DANIEL L, DECHERF S, DEFRANCE G, DELOBEL, DES COURTILS P, DE RYCKE D, DESMET D, DEVAMBEZ G, DEWACHTER C, DOR JL, DUBUT M, DUMARS F, DURAND D, G ESTIENNE JP, FOUCARD G, FOUCAULT S, GORENFLOS A, GORET G, GUINEAU F, HAUDIQUERT E, INGLARD L, JUMEL R, LARCHER J, LECUIR G, LEJEUNE S, LILIE JM, MASSON G, MERCIER JC, MOMMER C, MOUILLARD C, PARIS J, PERIMONY P, PRE F, PUISSANT M, SMESSAERT P, SYS P, TINGAUD Y, TRANCART H, VANDECAVEYE F, VAN OOTEGHEM P, VANNESTE B, VERBEKE P, VERSLUYS T, VISSE M, , WIART A

*** Excusés :** MME COUTARD S, M FIZET P et MME RETOURNE L

*** Pouvoirs** M BAUDART R donne pouvoir à LARCHER J, M TOURNACHE D donne pouvoir à VAN OOTEGHEM P, M DEGRY A donne pouvoir à M BOUCHART L, M FIZET donne pouvoir à M MERCIER JC, M HUCLEUX donne pouvoir à M BOUS W, M NOTTEBOOM G donne pouvoir à M BERNARDIN J.

Date de convocation :	7 Novembre 2019	Nombre de délégués en exercice :	115
Date d'affichage :	7 Novembre 2019	Nombre de délégués présents :	71
		Nombre de pouvoirs :	6
		Nombre de votants	77

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **3 octobre**.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour, est désigné : M Roger JUMEL
.....M Jacques LARCHER

PREAMBULE

Présentation du dispositif de l'ENT (Espace Numérique de Travail) par Mme Kahiya AKROUN du SMOTHD et Mme Emmanuelle JACQUIER de l'Inspection Académique.

Madame Decherf : Au sein du SIRS d'Achy, Haute-Epine et la Neuville-sur-Oudeuil, les enseignants disposent déjà d'un outil de communication avec les parents qui est très peu utilisé... donc quand on voit les diapos tout fonctionne très bien, mais qu'avez-vous prévu comme accompagnement et formation pour les familles ?

Madame Akroun : l'accompagnement des familles sur l'inclusion numérique est difficile partout en France, il y a de nombreuses personnes qui sont éloignées du numérique car il fait peur. Il y a gros travail à faire sur l'accompagnement au changement et je pense que les enfants impulseront cette dynamique et encourageront leurs parents à se diriger vers l'ENT par la suite. Nous organiserons une réunion publique afin d'accompagner les parents lors de leur première connexion à l'application.

Monsieur Bouchart : On peut également préciser que la mise en place du Tiers-lieux du Numériques à Grandvilliers permettra une formation portant sur l'outil informatique de la population du territoire ; ce qui donnera un appui au dispositif de l'ENT.

Monsieur Jumel : Je souhaiterais savoir si le Très Haut Débit est nécessaire et quel est le lien avec les programmes et la pédagogie de l'école ?

Madame Jacquier : Alors le très haut débit ce n'est pas forcément nécessaire, c'est vrai que c'est mieux si on a eu très haut débit maintenant ... mais si on a une connexion -je dirais abominable- c'est vrai que ça va être compliqué ; ensuite, le lien avec les programmes, il est complet parce que dans les nouveaux programmes de l'école il y a l'obligation de former nos élèves à devenir des citoyens demain et citoyen demain ce sont des personnes qui ont un usage responsable du numérique...

Décision Modificative N°2 Au Budget 2019 de la Communauté de Communes de La Picardie Verte (DM2).

Présentation de ce point par Monsieur Adde, DGS et Mme Vanessa Leroy.

Pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- Le Président à valider la Décision Modificative n° 2 du Budget 2019 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (DM2).

Monsieur Adde présente ce point sans remarques particulières, hormis une intervention de Monsieur DEVAMBEZ, qui regrette la décision relative au report du projet de train touristique et souligne par ailleurs les relations privilégiées qui pourraient exister entre le train et le musée d'Hétomesnil.

Monsieur VERBEKE répond à Monsieur DEVAMBEZ « la question de Monsieur DEVAMBEZ est bonne puisque c'est vrai il y a eu un vote lors du dernier Conseil Communautaire qui nous a mis un peu en arrêt par rapport à ce projet-là. Pour autant le vote était assez partagé finalement, parce que si on fait l'analyse du vote, il manquait peu de voix pour ce projet ...les montants de l'étude présentés au dernier Conseil Communautaire, faisaient à son avis un peu peur : c'est un projet qui est sur un linéaire assez important, et finalement les montants qui ont été annoncés étaient assez conséquents, et certains montants étaient assez surévalués ...et nous étions plusieurs à partagé cet avis au niveau de la commission. Par honnêteté, vis-à-vis des Conseillers Communautaires nous ne pouvions toutefois pas faire autrement que de les présenter. Je pense que si l'on retravaille justement le chiffrage, que l'on trouve d'autres façons de travailler pour avancer sur ce projet, notamment en partenariat avec nos voisins, qui sont l'agglomération de Beauvais (déjà rencontrés par ailleurs), on optimisera le coût. Il faut que l'on arrive à voir comment eux vont pouvoir rentrer dans ce projet-là. Ils nous ont dit très clairement qu'ils ne rentreraient pas dans le projet avant la prochaine mandature, donc il n'y a pas vraiment d'urgence non plus à décider là-dessus. Pour autant, un contact a été pris avec le Président de l'association MTVS, pour savoir dans quelle mesure il pourrait aussi se mobiliser un peu plus en termes de travaux sur le projet. Il nous a été donné un engagement sur le démontage de la voie, donc là il serait prêt à faire le démontage et le remontage de la voie mais sans le bourrage, qui pour eux est une vraie difficulté en termes de moyens humains et techniques, donc c'est déjà une première avancée mais il y a encore d'autres choses à retravailler, il avait remis en cause le chiffrage du terrassement... il y avait d'autres aspects qui étaient aussi à remettre en cause, sur le débroussaillage et les travaux préliminaires...On a eu un cabinet qui a surévalué les coûts par rapport à la capacité de financement de la CCPV, même si le reste à charge sur la somme qui a été avancée ne représente - pour la collectivité- que 793 000 €, ce qui n'est pas « si élevé » ; voilà les éléments que l'on pouvait vous donner aujourd'hui... il faut donc retravailler les choses pour optimiser les coûts en partenariat .

Monsieur DEVAMBEZ, remercie Monsieur VERBEKE de ces nouveaux renseignements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

ACTE :

- le Débat d'Orientations Budgétaires 2020 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (DOB).

AUTORISE :

- Le Président à l'inscrire dans la préparation budgétaire 2020.

Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Monsieur Dor présente ce point.

Pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- Ce rapport relatif à la situation en matière d'égalité femmes-hommes (le Bureau Communautaire ayant émis préalablement un avis favorable et conforme).

AUTORISE :

- *Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.*

Modalités et précisions au Règlement intérieur de la CCPV : vote électronique.

Monsieur Dor présente ce point.

Monsieur Jumel : *Si un élu quitte la séance, il peut donner son boîtier à un autre élu, c'est un supplément au système actuel, cependant, je ne vois pas l'intérêt sinon de favoriser l'absentéisme partiel.*

Monsieur Dor : *J'ai compris pourquoi cela était inclus car le problème est bien le quorum, si un élu quitte la séance et que le quorum n'est plus atteint alors le Conseil Communautaire doit être reporté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- Les modalités et précisions du Règlement Intérieur pour l'inscription du vote électronique dans les statuts de l'EPCI.

AUTORISE :

- **Le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Compétence « mobilités » et adhésion au SMTCO (Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise)- approbation des statuts- désignation des représentants, signature de la convention partenarial.

Présentation de ce point par Monsieur Dominique Durand.

Monsieur Courouble : Je voulais faire une remarque qui est très importante soit les informations à diffuser car quand un autocar est remplacé par un train, le conducteur du bus ne connaît que ses propres horaires et il est incapable de fournir un document ou un dépliant d'informations. A Marseille-en-Beauvaisis quand vous voulez trouver des horaires, on peut trouver un panneau qui vous renvoie sur un site internet.

Monsieur Durand : On ne reviendra pas sur ce qui existe déjà mais sur ce que l'on pourra mettre en place à l'issue de l'étude ; effectivement, ce déficit de connaissances des habitants à l'instant où l'on remplace un train par un bus, la difficulté d'accès à l'information, nous allons bien évidemment travailler sur ces différentes problématiques.

Monsieur Dor : Ce qui est important également, c'est le réseau de partenaires comme « Oise mobilité » grâce à l'adhésion au SMTCO. Alors il nous faut également désigner un délégué titulaire et son suppléant. Monsieur Jumel se porte candidat en tant que délégué titulaire et Monsieur Durand en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- L'adhésion de la CCPV au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (S.M.T.C.O) dont les statuts figurent en annexes,

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents.

AUTORISE :

- Le Président, après accord de l'Assemblée, à désigner un délégué Titulaire et un délégué Suppléant pour représenter la collectivité ou l'établissement public intercommunal (moins de 60 000 habitants) au sein du Comité syndical, conformément aux statuts :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Monsieur Roger JUMEL	Monsieur Dominique DURAND

- Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la (les) signature(s) de toutes les conventions partenariales ou documents complémentaires, après information de l'Assemblée.

Développement d'activités touristiques et sportives sur le Thérain : étude de faisabilité.

Présentation de Monsieur Verbeke.

Monsieur Courouble : Je ne suis pas très sportif, mais pourquoi nous ne pourrions pas élargir la zone de l'étude !

Monsieur Dor : C'est une étude de faisabilité qui sera menée par « Oise Tourisme » qui ne souhaite la réaliser que sur 13 communes.

Monsieur Verbeke : Je demanderai à faire partie du Comité de Pilotage, j'évoquerai cette demande auprès de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- La CCPV à participer à l'étude de faisabilité relative au développement d'activités touristiques et sportives sur la rivière du Thérain proposée par « Oise Tourisme »,
- La Président à confier à « Oise Tourisme » la rédaction du cahier des charges et le portage de l'étude de faisabilité, ainsi que les dossiers de demandes de subventions pour le financement de cette étude,
- Le Président à verser à « Oise Tourisme » une subvention de 1 000 € au titre de la contribution de la CCPV au financement de l'étude (budget 2020),
- Le Président à signer la convention de partenariat avec Oise Tourisme (cf annexes),
- Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Jeux Olympiques Paris 2024.

Pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- Le Président à étudier, en lien avec les services de la CCPV concernés, toutes propositions de manifestations, d'accueils de délégations, de mises à disposition éventuelles d'équipements, de contributions par groupes de travail ou autres réflexions concernant les Jeux Olympiques 2024,
- L'office de tourisme à participer aux réflexions menées par le CRT des Hauts-de-France sur cette thématique,
- Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Proposition d'adhésion au CERDD (Centre de Ressources Développement Durable).

Présentation de Monsieur Périmony.

Monsieur Jumel : Une commune peut-elle adhérer au CERDD ou bien ce n'est que par l'intermédiaire de la Communauté de Communes ?

Monsieur Périmony : je ne peux pas te répondre là mais peut-être qu'une commune peut adhérer comme toutes les collectivités peuvent demander à adhérer directement ; je sais simplement que le service existe depuis 2001, il se situe à Loos-En-Gohelle dans le Pas-de-Calais, le CERDD outille et accompagne les acteurs des Hauts- de-France dans leur transition énergétique.

Monsieur Trancart : Lorsque nous évoquons la réduction carbone, on aurait dû penser à convoquer le conseil communautaire à Senantes par exemple car nous étions tous en réunion (à Saint-Germer-de-Fly) à 40 minutes du lieu de ce soir... ?

Monsieur Dor : Effectivement, je trouvais que cela était long mais j'avoue ne pas y avoir pensé au moment où j'ai signé la convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- La nécessité pour la CCPV d'adhérer au CERDD

AUTORISE :

- Le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette adhésion.

Candidature Appel à Projet du « Programme National pour l'Alimentation ».

Pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- La nécessité pour la CCPV de candidater à cet Appel à Projets.

AUTORISE :

- Le Président à signer l'ensemble des documents affairant à l'Appel à Projets.
- Le Président à solliciter auprès des partenaires organisant l'appel à Projets, le Ministère des solidarités et de la santé, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et l'ADEME, les financements à définir ultérieurement, une fois le plan de financement établi.

Compétence facultative du réseau de chaleur et de froid.

Monsieur Périmony présente ce point sans remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

- d'adopter la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, ci-annexée,

AUTORISE :

- le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Projet de fusion TRINOVAL/SMIRTOM du Plateau Picard Nord.

Monsieur Masson présente ce point.

Monsieur Trancart : Tu nous demande de délibérer mais nous « Picardie verte » nous avons un pied dedans, un pied dehors ! Est-ce –que ce n'est pas le moment de regarder plus loin car aujourd'hui nous avons un marché de collecte à part et une gestion des déchetteries à part avec du personnel à part, ne pourrions-nous pas un jour décider d'intégrer nos déchetteries au syndicat ?...

Monsieur Masson : On m'a déjà posé plusieurs fois la question lors de réunion à TRINOVAL, mais cela impliquerait un coût supplémentaire à l'habitant... alors que dans notre fonctionnement actuel notre coût est moindre.

Monsieur Jumel : Je trouve paradoxal le retard phénoménal du Plateau Picard dans ce choix de fusion car c'est dans son intérêt...

Monsieur Masson : c'est politique...

Monsieur Jumel : TRINOVAL n'a rien à gagner dans la fusion, on peut la faire sans eux...

Monsieur Dor : Tant que nous y trouvons notre compte c'est bien, mais si on se retire, nous mettrions TRINOVAL en péril.

Monsieur Masson : C'est une force politique pour effectuer de multiples démarches comme les négociations de coût relatives au marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- Le projet de rapprochement des deux établissements publics.

AUTORISE :

- Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Avenants Convention d'Objectifs et de Financement Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje).

Pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **Le Président à signer la convention avec la Caisse d'Allocations.**

CHOIX D'UN SCENARIO SUR LE VOLET « HABITAT » DU PLUI-H.

Monsieur Estienne présente ce point.

Monsieur Trancart : Sur les vacances, sur la commune d'Omécourt, un corps de ferme a été réhabilité en 14 logements locatifs et cela provoque de la vacance sur un parc de 60 à 70 habitations cela impacte forcément.

Monsieur Larcher : Comme pour les bailleurs de type HLM...

Monsieur Estienne : J'accepte tout ce que vous dites enfin on n'est pas tous seuls à avoir des HLM ! moi aussi par rapport aux immeubles, c'est ce que j'ai expliqué l'autre jour depuis que l'affectation est faite par les organismes nationaux et non plus par une affectation locale, je n'ai plus de logements vacants je ne sais pas comment vous faites pour avoir encore des vacances....

Monsieur Périmony : Parce que il y a les 3 premiers critères d'accord pour la vacance, comment avez- vous établi la vacance augmentée ? Eventuellement on pourrait faire la vacance très augmentée...

Monsieur Estienne : Pour répondre à ta question entre la vacance et la vacance augmentée, tu avais deux sous –critères, on n'a changé sur le taux de vacances auquel on a donné plus d'importance dans le scénario 1. On ne peut pas changer les critères donc notre seule marge est la vacance.

Monsieur Phillippe Smessaert : Il y a certaines communes qui ont grandi et qui sont même plus importantes que prévues..., nous sommes obligés de faire des équipements, des équipements publics, on a fait des cantines... on a fait des salles de classe donc on a mis des choses en place pour pouvoir accueillir des gens et là maintenant on va me retirer des terrains constructibles, je suis pas trop d'accord ! Le potentiel de maisons qui sont attribuées à chaque commune, c'est les dents creuses ou c'est en plus ?... car ce n'est pas très clair.

Monsieur Estienne : C'est le potentiel tout compris.

Monsieur Dor : Je voudrais qu'on remette la carte, car lorsque que l'on établit un PLUI il faut avoir aussi un regard communautaire sur l'ensemble, il faut porter son regard non pas sur sa seule commune (et je comprends bien c'est tout à fait légitime qu'on s'arrête sur sa commune) mais il doit se porter à la fois sur le secteur et sur l'ensemble.

Monsieur Dubus : (1)Je tiens à dire qu'on avait un PLU avant le SCOT et est venu après le PLUI, (2) d'autre part on avait aussi un projet une ZAC où il y avait 120 logements prévus et c'était accepté d'ailleurs par la Préfecture (3) à l'heure actuelle, ce terrain-là été revendu par l'OPAC à un promoteur qui est prêt à construire tout simplement ! alors on a pas tout à fait les mêmes droits au logement quand je consulte ce truc-là... par contre ; il paraît que la polarité ça ne compte pas beaucoup : on est toujours que sur du résidentiel, il n'y a pas de commerces n'est-ce pas ? il y a pas d'entreprises non plus à Marseille ?... (il y a en a une et même une entreprise première dans son domaine au niveau national !) ? Moi j'aimerais bien qu'on réfléchisse 5 minutes mais ça sert à rien de discuter pendant

3036 heures puisque de toute façon si on est capable de construire davantage et bien on révisé le PLU !alors cela ne sert à rien de discuter...

Monsieur Estienne : Je voudrais qu'on me dise quand même comment il faut faire, parce que c'est bien joli, nous sommes obligés d'obéir à certaines règles, et ces règles, on vous les a exposées. On vous dit simplement, avec juste raison que s'il y a une évolution on peut réviser à la marge.

Monsieur Larcher : Je suis d'accord pour que d'autres communes à côté puisse en prendre sur nous à une seule condition quand même réflexion c'est un accord sur des bases de prix de cession.

Monsieur Dor : Je pourrais vous proposer quelque chose, si vous êtes d'accord là-dessus, c'est que nous fixions un rendez-vous sur objectifs, cela veut dire que l'on fixe effectivement les droits jusqu'à 2030, on est libres de le faire bien évidemment, on pourrait se donner un rendez-vous sur objectifs je vous propose 2026. On fait le point véritablement si nous sommes dans les clous ou pas ? c'est une possibilité qui nous est offerte, soit de faire un rendez-vous sur objectifs.

Monsieur Goret : Je m'excuse mais jusqu'à maintenant on nous avait dit, monsieur Estienne, que chaque commune serait restée à ce qui avait été décidé et là je m'aperçois que nous avons à Fontaine-Lavaganne -entre autres - un nombre important de dents creuses et qu'on n'aura même pas la possibilité de remplir nos dents creuses ! ... c'est ce que je comprends dans votre potentiel ? (incident et éclats de voix avec M Goret).

Monsieur Estienne regrette cet incident touchant l'un des collaborateurs de la CCPV, avec l'approbation de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- **De faire le choix du scénario n°1 en matière de développement de l'habitat du PLUi-H, ainsi que des objectifs de production de logements afférents.**

AUTORISE :

- **Le Président à adresser au Bureau d'études prestataire du PLUi-h, le dit scénario, afin de poursuivre la réalisation du document, notamment en matière de zonages communaux.**

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

L'Ordre du Jour étant épuisé,

la séance est levée à 21h50.